

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
29 mars 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 26 mars 2018.

Présents : Frédéric Aubert, Jacqueline Bonnet, Anne-Marie Fitoussi, Hervé Robin, Françoise Laurent, Claude Morin, Jean-Pierre Filiatre, Christelle Empeire, Frédéric Melmoux,
Membres du CCAS : Monique Barthalay, Michèle Robin , Antony Sanson
Absente : Agnès Vallon.
Secrétaire de séance : Frédéric Melmoux.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35

1/ Approbation du compte administratif 2017 du CCAS

Le Conseil Municipal et les membres du CCAS, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle

Sous la présidence de Madame Jacqueline BONNET,

après s'être fait présenter le compte administratif du budget du CCAS approuvent le compte administratif 2017 dont les résultats sont les suivants :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à 2 016,43€, en Recettes à 2 049,92€ y compris l'excédent reporté de 149,92€.

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à 0€ et en Recettes à 0€.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2017 dégage un excédent de Fonctionnement de 33,49€.

Adopté à 11 votes pour, 0 contre et 0 abstentions. (Monsieur Le Maire, n'ayant pas pris part au vote)

2/ Approbation du compte de gestion 2017 du CCAS

Le Conseil Municipal et les membres du CCAS, après avoir rapproché le compte administratif 2017 du budget du CCAS, avec le compte de gestion du Receveur visé et certifié conforme, ne formulent aucune observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal et les membres du CCAS approuvent le compte de gestion 2017 en ce qui concerne le CCAS à 12 votes pour, 0 contre et 0 abstentions.

3/ Affectation des résultats 2017 du CCAS

L'excédent de Fonctionnement de 33,49€ sera affecté en recettes de fonctionnement sur le budget primitif 2018 du CCAS

Adopté par Le Conseil Municipal et les membres du CCAS à 12 votes pour, 0 contre et 0 abstentions.

4/ Vote du budget primitif du CCAS 2018

Le Budget 2018 équilibré à 2 647€ en section de fonctionnement et 0€ en section d'investissement est adopté à 12 votes pour, 0 contre et 0 abstentions.

5/ Approbation du compte administratif 2017 du budget de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

sous la présidence de Madame Jacqueline BONNET,

après s'être fait présenter le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement approuve le compte administratif 2017 dont les résultats sont les suivants :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à 41 955,10€, en Recettes à 73 991,14€ y compris l'excédent reporté de 2016

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à 9 951,22€ et en Recettes à 13 322,81€ y compris l'excédent reporté de 2016

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2017 dégage :

- un excédent de Fonctionnement de 32 036,04€.

- un excédent d'Investissement de 3 371,60€.

Approuvé à 8 votes pour (Monsieur Le Maire, n'ayant pas pris part au vote).

6/ Approbation du compte de gestion 2017 du budget de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir rapproché le compte administratif 2017 du budget de l'Eau et de l'Assainissement, avec le compte de gestion du Receveur visé et certifié conforme, ne formule aucune observation ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion en ce qui concerne le budget de l'Eau et de l'Assainissement, 2017.

Adopté à 9 votes pour, 0 contre et 0 abstention

7/ Affectation des résultats 2017 du budget de l'eau et de l'assainissement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 32 036,04€ décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice + 11 778,38€

Résultats antérieurs à l'exercice +20 257,66€

Résultat à affecter au budget primitif 2018 en recettes d'exploitation : + 32 036,04€

Constatant que le compte administratif fait apparaître le solde d'exécution de la section d'investissement de + 3371,60, décide d'affecter le résultat d'investissement au budget primitif 2018 comme suit :

Solde d'exécution cumulé d'investissement + 3 371,60 €

Solde des restes à réaliser d'investissement + 5 720€

Adopté à 9 votes pour, 0 contre et 0 abstention

8/Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2018/2019

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année à venir, au même niveau que l'année précédente soit :

Tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'au 30 juin 2019.

DESIGNATION	TARIFS EAU	TARIFS ASSAINISSEMENT
Abonnement	45€	50€
De 0 à 10 m3	3 €uros/m3	2 €uros/m3
De 11 à 200 m3	0.73 €uros/m3	0.80 €uros/m3
Au delà de 200 m3	0.35 €uros/m3	0.20 €uros/m3

Adopté à 9 votes pour, 0 contre et 0 abstention

9/ Vote du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018,

lequel est équilibré à 96 200€ en section de fonctionnement et 42 580€ en section d'investissement Le Conseil Municipal adopte ce budget.

Adopté à 9 votes pour, 0 contre et 0 abstention

10/Approbation du compte administratif 2017 du budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, sous la présidence de Madame Jacqueline BONNET,

après s'être fait présenter le compte administratif du budget principal de la Commune approuve le compte administratif 2017 dont les résultats sont les suivants :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à 311 379,00 €, en Recettes à 375 846,09 y compris l'excédent reporté de 37 423,79€.

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à 98 732,45 € y compris le déficit reporté de 7 294,33€ et en Recettes à 58 396,53€

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2017 :

- un excédent de Fonctionnement de 27 043,30€.

- un déficit d'investissement de 40 335,92€.

Les restes à réaliser en section de fonctionnement s'élèvent

- En dépense à 95 110,63€

- En recettes à 21 210,00€

Le solde des restes à réaliser est de -73 900,63€

Approuvé à 8 votes pour (Monsieur Le Maire, n'ayant pas pris part au vote).

11/ Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir rapproché le compte administratif 2017 du budget principal de la Commune, avec le compte de gestion du Receveur visé et certifié conforme, ne formule aucune observation ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion en ce qui concerne le budget 2017 de la commune.

Adopté à 9 votes pour, 0 contre et 0 abstention

12/Affectation des résultats 2017 du budget principal de la Commune

En section de fonctionnement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 27 043,30€ décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice + 27 043,30€

Résultats antérieurs à l'exercice +37 423,79€

Résultat = excédent de 64 467,09

En section d'investissement

Constatant que le compte administratif fait apparaître le déficit d'exécution de la section d'investissement de -40 335,09€ décide d'affecter le résultat d'investissement au budget primitif 2018 comme suit :

Solde d'exécution cumulé d'investissement -40 335,92 €

Solde des restes à réaliser d'investissement -73 900,63€

Besoin de financement 114 236,55€

Résultat à affecter au budget primitif 2018 en recettes d'exploitation : 0,00€

Résultat à affecter au budget primitif 2018 en dépenses d'investissement : -40 335,92€

Affectation de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement : 64 467,09€

Besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2017:

114 236,55€ - 64 467,09€ = 49 769,46

Adopté à 9 votes pour, 0 contre et 0 abstention

13/ Vote du taux des taxes directes locales 2018

Vu le projet de budget primitif pour l'année 2018 équilibré en dépenses et en recettes à 346 360,00€ en fonctionnement et 226 630,00 € en investissement, soit 568 990,00€ de budget total.

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 178 900,00€ à couvrir par le produit des impositions locales, il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux suivants :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	14,14%	23,26%
Taxe foncière sur le bâti	14,59%	24,00%
Taxe foncière sur le non bâti	27,23%	44,79%

Madame Françoise Laurent aurait souhaité que la population soit consultée compte tenu de l'augmentation importante des impôts que devront supporter les habitants.

Monsieur Le Maire indique que La Commune essaie de faire face depuis plusieurs années, aux baisses de dotations et de subventions et qu'un courrier a été adressé à Monsieur Le Préfet de l'Isère pour l'informer de la situation financière de la Commune.

A la demande motivée de 4 Conseillers Municipaux, le vote des taux se fait à bulletins secrets.

A l'issue de ce vote, les taux ci-dessous ont été approuvés à 5 votes pour, 3 contre et 1 abstention :

- 23,26% pour la taxe d'habitation
- 24,00 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 44,79 % pour la taxe sur le foncier non bâti

14/ Vote du budget primitif 2018 de la Commune

Le Budget 2018 proposé à l'approbation du Conseil Municipal est à équilibré à 346 360,00€ en section de fonctionnement et 222 630,00€ en section d'investissement.

A la demande motivée de 4 Conseillers Municipaux, le vote des taux se fait à bulletins secrets.

A l'issue de ce vote, le budget primitif 2018 de la Commune est adopté à 6 votes pour, 1 contre et 2 abstentions.

15/ Tarifs photocopies

Il est proposé de revoir le tarif et les conditions de gratuité des photocopies pour les associations locales.

Après discussion, les tarifs et conditions adoptées sont les suivantes :

Photocopie A4 Noir et Blanc ¹	0,30 €
Carte 500 photocopies A4 Noir et Blanc (ou 250 couleur) ²	50,00 €
Associations de Tréminis	Gratuit si manifestation organisée sur Tréminis
Association de Tréminis	Payant selon les conditions 1 et 2 si manifestation organisée sur une autre Commune

Adopté à l'unanimité des membres présents

16/Acquisition de parcelles

Monsieur Le Maire rappelle la procédure en cours afin de régulariser l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées A 388 et A 389 telles qu'elles résultent d'une division parcellaire.

Soit 10m² de la parcelle A388 et 32m² de la parcelle A389

Ces parcelles seront destinées au Parking de la Mairie et jouxtent la place actuelle,

Il est proposé d'en faire l'acquisition pour la somme de 150,00€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition et charge et autorise Monsieur Le Maire de procéder à la régularisation de cette acquisition par acte Notarié et pour la somme de 150,00€.

Adopté à l'unanimité des membres présents

17/Montant du Loyer pour le Café

Monsieur Le Maire, propose de fixer le montant du loyer pour la location du Local Café.

Au cours des discussions il est proposé de conclure un bail commercial d'une durée de 9 ans et de fixer le montant du loyer à 300,00€ mensuels,

Adopté à l'unanimité des membres présents,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le Maire, Frédéric AUBERT